

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

7 JUILLET 2021

Note: La région de l'Abitibi-Témiscamingue étant passée en palier vert depuis le 7 juin dernier, la présente séance du comité administratif se tient devant public.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 7 juillet 2021, à 18 h 15**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 19 h 10.

07-21-297A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 15 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

07-21-298A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2021 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Il n'y a aucune question des membres de l'assistance.

07-21-299A GESTION DU FLI | DOSSIER FLI 2021-13.

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier vise la relève d'une entreprise existante;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un prêt « Aide aux jeunes » de 25 000 \$ au dossier FLI 2021-13, pour un terme de 6 ans.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

07-21-300A GESTION DU FLI | DOSSIER FLI 2021-12 ET FLS 2021-01.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier, sur 10 ans, au taux de 5,45 % pour le dossier FLS 2021-01.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information **GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2010-10.**

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, de l'état de suivi du présent dossier.

Information **GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2911.**

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, de l'état de suivi du présent dossier.

Information **DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.**

En date du 21 juin 2021, la disponibilité du FLI est de 851 699,60 \$ et celle du FLS de 136 022,01 \$.

07-21-301A **GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-24.**

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 84 419,15 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 2 417,50 \$ pour le volet « ADAPTE ta PME » au dossier PME 2021-24.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

07-21-302A **GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-25.**

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 82 001,65 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3 000 \$ pour le volet « ADAPTE ta PME » au dossier PME-2021-25.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

07-21-303A **GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-26.**

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 79 001,65 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3 000 \$ pour le volet « ADAPTE ta PME » au dossier PME-2021-26.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

Note : le présent procès-verbal rapporte les sujets dans l'ordre où ils ont été traités au cours de la rencontre, considérant que certains sujets étaient présentés par des invités à horaire fixe.

07-21-304A **AVIS SUR LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉARN CONCERNANT L'AUTORISATION À LA CPTAQ : LOT 5 970 191 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN DU PETIT-BRÛLÉ).**

CONSIDÉRANT que, depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par une municipalité, doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'UPA ;

CONSIDÉRANT que la recommandation de la MRC est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la loi, sur les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sur le contenu du règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Béarn concernant l'autorisation à la CPTAQ sur le lot 5 970 191 du cadastre du Québec, lot adjacent au réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT les articles 58 et suivants de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE TRANSMETTRE** à la commission CPTAQ un avis favorable relativement à la demande de la municipalité de Béarn.

Nature du projet

Il s'agit pour la municipalité de se départir d'un lot de 2 021.3 mètres carrés, acquis lors d'une vente pour taxes. Le terrain est adjacent à l'emprise du chemin municipal. Il semble qu'une autorisation de la CPTAQ soit nécessaire dans pareil cas. Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- ce projet n'engendrera pas de contraintes pour l'agriculture. Il s'agit simplement d'un morcellement ;
- ce projet n'aura pas d'impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour pratiquer l'agriculture. Ce serait surprenant qu'un agriculteur veuille acheter ce lot de 2021 mètres carrés ainsi que le réseau routier municipal. Séparer le lot 5 970 191 de l'emprise du chemin municipal n'augmentera pas le morcellement et ne rendra pas plus difficile un éventuel remembrement des terres.

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet de la municipalité de Béarn ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au Schéma d'aménagement révisé

Le Schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur en octobre 2012. Après analyse, le projet de la municipalité de Béarn est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé.

07-21-305A

AVIS SUR LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY CONCERNANT L'AUTORISATION À LA CPTAQ : LOTS 5 460 368, 5 460 402 et 5 461 001 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CAMPING RÉMIGNY).

CONSIDÉRANT que, depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par une municipalité, doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'UPA ;

CONSIDÉRANT que la recommandation de la MRC est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la loi, sur les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sur le contenu du règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Rémigny concernant l'autorisation à la CPTAQ sur les lots 5 460 368, 5 460 402 et 5 461 001 du cadastre du Québec, pour l'expansion du camping actuel;

CONSIDÉRANT les articles 58 et suivants de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE TRANSMETTRE** à la commission CPTAQ un avis favorable relativement à la demande de la municipalité de Rémigny.

Nature du projet

Il s'agit pour la municipalité de vendre environ 32 hectares au camping Rémigny pour une expansion (nouveaux sites de campings et nouveaux chalets à louer). Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- Le camping actuel est situé en bordure du lac Rémigny. Les seuls espaces disponibles pour prendre de l'expansion sont situés à l'Est. Il n'y a donc pas vraiment de terrains « zonés blanc » disponibles à proximité pour une éventuelle expansion ;
- Cette demande n'occasionnera pas de contraintes pour les fermes existantes. Les campings ne sont pas considérés comme des immeubles protégés en vertu du schéma d'aménagement et de la réglementation municipale. Même avec cette expansion, le camping sera isolé des terres agricoles par le grand massif forestier qui longe le lac Rémigny;
- Le plan de développement de la zone agricole mentionne très clairement que la CPTAQ doit considérer que l'expansion des entreprises existantes peut se faire en zone agricole. Le camping de Rémigny est une entreprise importante qui contribue au développement socio-économique de la municipalité. Rémigny est une municipalité dévitalisée (indice de -3.85). Le dernier plan d'action de la municipalité faisant état de la nécessité d'améliorer les infrastructures touristiques et de diversifier l'économie.

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet de la municipalité de Rémigny ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au Schéma d'aménagement révisé

Le Schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur en octobre 2012. Après analyse, le projet de la municipalité de Rémigny est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé.

07-21-306A

AVIS SUR LA DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'AUTORISATION À LA CPTAQ : LOT 6 335 037-p (ANCIEN LOT 6 394 999) DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN SAINT-URBAIN), À L'ENTRÉE DU VILLAGE DE RÉMIGNY (RECONSTRUCTION DU PONT).

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par un ministère, doit être accompagnée d'une

recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'Union des producteurs agricoles (UPA);

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la MRC est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Il n'y a pas d'autres endroits disponibles pour un tel projet (le pont actuel est le seul accès au village de Rémigny). L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs). La faible superficie demandée n'aura pas d'impacts négatifs sur les activités agricoles.

CONSIDÉRANT QUE la demande du MTQ est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et au contenu du règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit pour le ministère des Transports d'établir une servitude de passage temporaire représentant 0,146 hectare. La reconstruction de ce pont fait partie des 200 projets soumis à la loi 66 sur l'accélération des projets d'infrastructures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE TRANSMETTRE** à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande du ministère des Transports.

07-21-307A

PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIMAIRE POUR REMPLACER LA ZIS.

CONSIDÉRANT que la zis a été imposée sans consultation et que sa délimitation est imprécise;

CONSIDÉRANT que, contrairement au reste du Québec affecté par des inondations dues à des embâcles, des pluies abondantes ou de la submersion marine, les grands lacs du Témiscamingue sont des réservoirs dont le niveau maximum est fixé et contrôlé par les gouvernements supérieurs;

CONSIDÉRANT que depuis 2 ans, les municipalités fournissent au gouvernement tous les permis émis dans la zis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministère de l'Environnement :
 - de tenir la consultation sur les 60 jours prescrits, le temps de prendre connaissance du projet de règlement. Il serait plus approprié d'effectuer une telle réforme à l'extérieur de la saison des permis;

- d'exclure les employés municipaux, les municipalités locales et les MRC des sanctions prévues au projet de règlement;
- que les normes à respecter en zone inondables ne soient pas mur à mur, mais adaptées en fonction du type de milieu. La zone inondable ne doit pas aller au-delà du niveau maximum d'exploitation des réservoirs.

Information

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE INCLUANT LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS.

M. Luc Desforges de Champagne, Bellehumeur, Guimond inc., comptables généraux licenciés, assiste à la réunion et présente les états financiers 2020 de la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés et répond aux questions des membres du comité administratif.

Considérant l'ampleur des liquidités disponibles dans le compte courant, et à la suite des commentaires des vérificateurs, le CA demande de regarder la possibilité de placer une partie de ces sommes dans un placement à terme.

Pour conclure, M. Desforges recommande des changements à apporter pour le traitement des soutiens financiers provenant de programmes gouvernementaux. Le traitement, actuellement, se fait sur une base administrative et une bonification de la procédure permettra de faciliter la vérification comptable dans les prochaines années.

07-21-308A

TISSER DES LIENS | AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DES RELATIONS CANADIENNES.

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue est membre du regroupement *Tisser des liens* depuis plusieurs années et que les échanges entre les cultures sont concluants;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande d'aide financière au Programme d'appui à la francophonie canadienne, programme d'aide financière administré par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SQRC);

CONSIDÉRANT que des représentants des secteurs de la MRCT, l'ACFO Temiskaming et de la chambre de commerce de Temiskaming Shores ont tenu une rencontre pour élaborer les bases du projet;

CONSIDÉRANT que l'aide financière permettrait de souligner le 10^e anniversaire du regroupement *Tisser des liens* en organisant un colloque, suivant l'élaboration d'un plan d'action sur le développement économique, social, politique, culturel et touristique des trois cultures du territoire, soient les Premières nations, l'Ontario et le Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **AUTORISER** le dépôt d'un projet au programme d'appui à la francophonie canadienne, projet qui sera élaboré et réalisé en collaboration avec les partenaires.
- **ASSUMER** la contribution financière de la MRC à ce projet pour un montant de 5 000\$ à même l'enveloppe du FRR – projets spéciaux.
- **AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout document en lien avec ce projet au nom de la MRC de Témiscamingue.

07-21-309A

DROIT DE PASSAGE PRIVÉ : PLAN D'ARPENTAGE ET DESCRIPTION TECHNIQUE POUR LE CONTOURNEMENT DU PONT DU RUISSEAU L'AFRICAIN À FABRE.

CONSIDÉRANT les démarches entamées ce printemps pour concrétiser un droit de passage permettant aux camions de l'écocentre de contourner le pont du ruisseau L'Africain et les exigences légales pour faire notarié ce droit de passage;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 3 juin 2021, de monsieur Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à monsieur Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre, un contrat pour la préparation d'un plan et d'une description technique, nécessaires à l'enregistrement d'un droit de passage d'environ 30 mètres de large par environ 250 mètres de long, sur le lot 4 137 317, propriété de monsieur Michel Drouin. Le coût est de 1 750 \$ plus taxes. La fin du mandat est prévue en août/septembre 2021.
- **D'AUTORISER** madame Claire Bolduc, préfète et/ou madame Lyne Gironne, directrice générale à signer tout document en lien avec ce contrat.

Information

GESTION RH | AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

Aucune candidature n'ayant été reçue, le point est reporté à une séance ultérieure

Information

GESTION RH | NOMINATION DE L'INSPECTEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

Le présent point étant étroitement lié au précédent, il est reporté à une séance ultérieure.

Information GESTION RH | OFFRE DE LA FQM POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES.

Après validation de certaines informations auprès de la FQM, une position du Comité administratif n'est pas nécessaire pour permettre à un membre du personnel d'avoir accès à cette offre.

Information GESTION RH | DÉPÔT DU PORTRAIT DE LA SITUATION.

Dépôt d'un document présentant la situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue en date du 7 juillet 2021.

07-21-310A SERVICE INCENDIE | ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE RADIOCOMMUNICATION.

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil de la MRC tenue le 21 avril dernier, les élus ont donné leur autorisation pour la préparation d'une étude d'avant-projet et un devis afin de doter le territoire d'un système de radiocommunication efficient et fonctionnel d'ici la fin de l'année;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de l'entreprise Services Conseils Flexconsult inc. qui répond aux besoins de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **OCTROYER** à Services Conseils Flexconsult inc. le contrat de services professionnels pour le projet de radiocommunications au niveau incendie de la MRC, pour un montant de 24 259,73 \$ incluant les honoraires professionnels et les frais de déplacement, cette dépense étant financée par le budget du service incendie de la MRC.
- **AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

07-21-311A AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES PAR VOIE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES CONCERNANT L'ACHAT EN COMMUN DE SEL ET CALCIUM POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS (SERVICES OFFERTS PAR LA MRCT DEPUIS 1977).

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue offre depuis 1977 aux municipalités de son territoire d'acquérir en commun le sel et le calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques nécessaires pour l'entretien des chemins d'hiver;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** par voie de soumissions publiques, des offres pour l'approvisionnement en sel et calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités pour la saison 2021-2022.

Les fournisseurs devront tenir compte des frais de livraison qui s'effectuera dans chacune des municipalités avant le 30 septembre 2021. Les soumissions devront parvenir au bureau de la MRC de Témiscamingue sous pli cacheté, au plus tard le mercredi 25 août 2021 à 15 h, pour être prises en considération par le comité administratif de la MRCT, lors de la séance ordinaire prévue le 1er septembre 2021. La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De même, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit d'accorder les contrats des abrasifs séparément.

07-21-312A

PADCT | VOLET 2: AIDE FINANCIÈRE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL | DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'ANNÉE 2021.

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a lancé, le 26 juin 2018, le nouveau Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

ATTENDU QUE l'aide financière couvre 66% des dépenses admissibles jusqu'au maximum fixé par les seuils de déplacements;

ATTENDU QUE l'aide financière ne se fonde pas sur la demande de transport et la contribution du milieu municipal, mais sur les dépenses et les besoins des organismes admissibles;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue offre les services de transport collectif régional depuis 2002 et qu'elle appuie financièrement Le Baladeur du Témiscamingue;

ATTENDU QUE pour 2020, 2388 déplacements par transporteur, par autobus, minibus et par taxi ont été effectués par cet organisme, cette baisse remarquée étant en lien direct avec la pandémie de la Covid-19;

ATTENDU QUE Le Baladeur a déposé un nouveau tableau des prévisions budgétaires pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue par l'entremise du Baladeur du Témiscamingue prévoit effectuer au-delà de 8 000 déplacements par transporteurs, par autobus, minibus et par taxi au cours de l'année 2021.

- **QUE** la MRC demande au ministère des Transports de lui octroyer une contribution financière pour 2021 de 100 000 \$.
- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

Information

LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 30-2 : TERRAIN OCCUPÉ PAR LA KABANE DU PANACHE.

Face au bâtiment d'accueil du parc Opémican à Laniel, le terrain (appartenant à la MRC) était loué à madame Patricia Noel depuis l'été 2019. Le nouveau locataire est monsieur Anthony Sulmon (9440-7525 Québec inc). Les conditions du bail sont les mêmes : loyer de 388\$/année, terrain utilisé comme cantine, entretien les lieux à la charge du locataire, etc.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

07-21-313A

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI | AUTORISATION POUR LE VERSEMENT ANNUEL.

CONSIDÉRANT le rôle important que joue le Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue, notamment au niveau du retour en région et de l'attraction et de la rétention sur le territoire témiscamien;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement de 15 000 \$ auprès du Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue pour l'année 2021, tel que prévu au budget.

07-21-314A

PARC INFORMATIQUE | CHANGEMENT DE L'IMPRIMANTE AUX BUREAUX DE LAVERLOCHÈRE.

CONSIDÉRANT QUE l'imprimante utilisée dans les bureaux de Laverlochère-Angliers est désuète;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location avec Larouche Bureautique est maintenant terminé;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle offre a été fait par cette compagnie, pour un modèle d'imprimante répondant aux besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE le coût par impression est moindre avec le nouvel équipement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** au changement de l'imprimante dans les bureaux de Laverlochère-Angliers, selon la proposition fait par Larouche Bureautique, selon l'option de location pour un terme de 60 mois.

07-21-315A

CONSULTATION SUR LA STRATÉGIE NATIONALE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES.

CONSIDÉRANT la consultation en cours sur le projet de stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires;

CONSIDÉRANT les documents soumis avant la séance et les commentaires reçus et ajoutés au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE TRANSMETTRE** les commentaires de la MRC, accompagnés du document de la FQM auquel nous adhérons.

07-21-316A

FONDS RÉGIONS RURALITÉ | AUTORISATION POUR VERSEMENT DE PROJETS AUTORISÉS.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour les projets suivants :

Projet FDT 2020 – Volet 1- demande de remboursement

- Demandeur : Comité municipal de Laniel
Projet : Puits artésien pour eau potable
Montant autorisé : 20 395 \$
Montant à payer : 20 395 \$ (factures reçues pour un montant de 42 384.41 \$)
- Demandeur : Coopérative de solidarité plein air de l'Abitibi-Témiscamingue
Projet : Mise en place d'une coopérative de solidarité plein air/aventure/nature
Montant autorisé : 125 000 \$ (75 000 \$ en 2021, 25 000 \$ en 2022, 25 000 \$ en 2023)
Montant à payer : 57 315.75 \$ (factures reçues pour un montant de 114 631.50 \$)
Montant résiduel au projet : 67 684.25 \$

Volet 3 (100% des dépenses présentées liées à la pandémie)

- Demandeur : municipalité de Latulipe-et-Gaboury
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 488.51 \$ (factures reçues pour un montant de 2 488.51 \$)

Volet 4 (50% des dépenses présentées liées au soutien d'un organisme choisi par résolution ou Covid)

- Demandeur : Municipalité de Fabre, soutien au Comité MX Nord pour le développement d'une piste de motocross pour enfants
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 6 231.64 \$)

07-21-317A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **114 147,89 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **802 802,35 \$**, et ce, pour la période du 16 mai au 15 juin 2021.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 7 juillet 2021.

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

Information

AFFAIRES MUNICIPALES.

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information

AFFAIRE NOUVELLE | QUESTION EN LIEN AVEC LE SONDAGE DU COMITÉ CITOYEN POUR DES SOINS DURABLES EN SANTÉ.

M^{me} Carmen Côté questionne sur la conférence de presse à venir par le Comité Santé Citoyen, sur le sondage auprès de la population témiscamienne quant à la qualité des services en soins de santé. Elle s'informe aussi de l'évolution de la situation en lien avec les ruptures de soins en cours ou à venir.

Information AFFAIRE NOUVELLE | MANDAT DES COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES.

M^{me} Bolduc informe les membres du CA, de l'état d'avancement du mandat de la firme CASACOM pour la mise en place d'un plan de communications stratégiques pour la MRC de Témiscamingue.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Aucune question écrite n'a été reçue à la MRC. Aucune question des membres de l'assistance.

07-21-318A LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

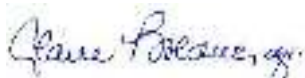
Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions:

- Conseil de la MRC : 25 août 2021
- Comité administratif : 1^{er} septembre 2021

Il est 20 h 22.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

